

Rapport public Parcoursup session 2025

IRTS POITOU CHARENTES - D.E Educateur Spécialisé

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.

Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

IRTS POITOU CHARENTES - D.E Educateur Spécialisé (24936)

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
IRTS POITOU CHARENTES - D.E Educateur Spécialisé (24936)	Jury par défaut	Tous les candidats	55	224	172	124	59

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
IRTS POITOU CHARENTES - D. E Educateur Spécialisé (24936)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	187	146	105	49	83,1 %
			Masculin	37	26	19	10	16,9 %
			Total	224	172	124	59	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
IRTS POITOU CHARENTES - D.E Educateur Spécialisé (24936)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	1	0	0	0	0 %
				Sans mention	55	40	30	16	48,5 %
				AB	47	42	33	10	30,3 %
				B	11	10	9	6	18,2 %
				TB	3	3	2	1	3 %
				Total	117	95	74	33	100 %
			Baccalauréat Technologique	Sans mention	32	17	9	4	30,8 %
				AB	25	22	15	7	53,8 %
				B	4	4	2	2	15,4 %
				TB	2	2	1	0	0 %
				TBF	1	1	0	0	0 %
				Total	64	46	27	13	100 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
			Baccalauréat Professionnel	Sans mention	11	5	4	2	16,7 %
				AB	8	5	4	2	16,7 %
				B	15	13	10	6	50 %
				TB	3	3	2	2	16,7 %
				Total	37	26	20	12	100 %
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	1	1	1	1	100 %
				AB	1	1	0	0	0 %
				Total	2	2	1	1	100 %
			Autres diplômes de niveau bac	Sans mention	2	2	2	0	
				AB	1	1	0	0	
				B	1	0	0	0	
				Total	4	3	2	0	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
IRTS POITOU CHARENTES - D. E Educateur Spécialisé (24936)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	89	68	40	19	32,2 %
			En réorientation	51	40	30	16	27,1 %
			Non scolarisés	78	58	48	23	39 %
			Autres	6	6	6	1	1,7 %
			Total	224	172	124	59	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
IRTS POITOU CHARENTES - D.E Educateur Spécialisé (24936)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	Sciences et techniques sanitaires et sociales & Chimie, biologie et physiopathologie humaines	37	31	17	8
			Autres doublettes	18	11	6	2
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
IRTS POITOU CHARENTES - D.E Educateur Spécialisé (24936)	Jury par défaut	Sciences et techniques sanitaires et sociales & Chimie, biologie et physiopathologie humaines	67,3 %	73,8 %	73,9 %	80 %
		Autres doublettes	32,7 %	26,2 %	26,1 %	20 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats des matières : français, philosophie et histoire-géographie	Relevés de notes de 1ère et de Terminale	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthodologie de travail	Relevés de notes et commentaires des enseignants	Complémentaire
	Appréciations générales	Commentaires de fin de trimestre et de fin d'année	Complémentaire
Savoir-être	Savoir-être	Épreuve orale d'admission	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, connaissance de la formation et du métier, cohérence du projet	Projet de formation motivé et épreuve orale d'admission	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements, activités et centre d'intérêt, réalisations scolaires, péri ou extra-scolaires	Fiche avenir et épreuve orale d'admission	Très important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

L'entretien donne lieu à une évaluation sur une échelle de 0 à 20. **Toute note inférieure à 10 est éliminatoire.**

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'épreuve d'admission consistera en **un entretien avec un formateur de l'IRTS (d'une durée de 20 à 30 minutes).**

Cet entretien sera **conduit à partir du dossier Parcoursup. Notre jury attend des précisions sur deux points spécifiques, qui doivent être remplis directement sur le site :**

La lettre de motivation (*permet de vérifier l'importance du choix de formation du candidat ainsi que de déterminer le bien-fondé du projet de formation*).

Dans cette lettre nous attendons que le choix de formation soit explicité :

- en résumant en quelques lignes la vision de ce métier,
- en indiquant les attentes pour cette formation.

La rubrique « Activités et centres d'intérêts » (*à compléter selon le profil*) :

- expériences d'encadrement ou d'animation,
- engagement citoyen (via un contrat de service civique ou au titre de la vie lycéenne) ou bénévole dans une association ou un autre cadre,
- expériences professionnelles ou stages effectués,
- pratiques sportives et culturelles. Il peut également s'agir de la pratique d'une langue étrangère non étudiée au lycée, de séjours à l'étranger.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Il est attendu que le candidat expose à l'oral son parcours et ses motivations pour entrer en formation d'Éducateur Spécialisé, ses expériences personnelles ou professionnelles en lien avec le secteur social ou le champ de l'aide à la personne . Il développera ses représentations, ses intérêts et sa vision du métier visé. Il présentera également ce qu'il a compris du déroulé et du contenu de la formation demandée. Cette présentation ne doit pas excéder 10 min. Un échange d'une vingtaine de minutes permettra d'approfondir les motivations du candidat, mais également d'ouvrir la discussion sur ses intérêts (passions, loisirs, ouverture sur le monde, savoir-être ...) et sa capacité à poursuivre une formation en alternance (anticipation de l'exigence propre à une formation alternant théorie et pratique sur trois ans, mobilité, investissement scolaire...).

L'entretien se basera sur le dossier Parcoursup : en particulier lettre de motivation et rubrique "Activités et centres d'intérêts".

Signature :

Saïda HOUADFI,
Directeur de l'établissement IRTS POITOU
CHARENTES